

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 21 JUIN 2023 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE, DONNACONA ET PRÉSIDIÉE PAR MADAME ISABELLE PAQUET, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Isabelle Paquet, membre parent, district 1
Madame Marie-Ève Germain, membre parent, district 2
Madame Mélanie Deslauriers, membre parent, district 3
Madame Johannie Ouellet, membre-parent, district 5

Madame Marie-Philippe Trépanier-Doré, membre de la communauté, profil 1
Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3
Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 4
Monsieur Vincent Lévesque-Dostie, membre de la communauté, profil 5

Madame Marilyn Bernard, professionnelle non enseignante
Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Centre de services scolaire de Portneuf
Madame Stéphanie Dixon, enseignante
Madame Nathalie Morin, directrice d'établissement
Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien

MEMBRES ABSENTS

Aucun

SONT INVITÉS :

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale
Madame Marie-Claude Gignac, secrétaire générale
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire
Madame Annie Lachance, directrice des services éducatifs complémentaires par intérim
Mme Émilie Frenette des services éducatifs
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information
Les membres du comité CERÉ
Les nouveaux membres parents et du personnel qui siégeront au CA en 2023-2024

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de madame Isabelle Paquet. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES FUTURS MEMBRES ADMINISTRATEURS

Une présentation des nouveaux membres administrateurs est effectuée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout proposé.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

- Mme Kathia Robitaille déclare son conflit d'intérêts en lien avec le point concernant l'achat de la bibliothèque de Cap-Santé.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal de la rencontre du 17 mai 2023.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal du 17 mai 2023, tel que présenté;

DE DISPENSER la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE

Aucune question.

7. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale, présente différentes activités qui se sont déroulées dans les établissements et dont quelques photographies ont été déposées sur le site Web du centre de services scolaire, soit :

- Grand défi Pierre Lavoie – École Saint-Joseph
- Finaliste – Grand défi lis avec moi – École du Perce-Neige
- Sortie plein air – École du Goéland
- Fête de la diversité culturelle – ESSDO
- Vidéo rétrospective 22-23 – ESSM
- Gagnant du concours national OSEntreprendre

8. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027

ATTENDU QU' en vertu de l'article 209.1 de la LIP, chaque centre de services scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ;

ATTENDU QUE dans la préparation rigoureuse de son plan d'engagement vers la réussite, le centre de services scolaire a procédé à une consultation de qualité des divers partenaires et associations;

ATTENDU le taux de participation exceptionnel au sondage administré à ses employés ;

ATTENDU la qualité de la consultation réalisée auprès du comité consultatif de gestion et du comité de parents ;

ATTENDU QUE l'ensemble de la démarche menant à l'élaboration du PEVR est conforme aux exigences de la LIP ;

ATTENDU QUE la détermination des enjeux locaux, des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles découle de l'analyse des besoins et des contextes dans lesquels les établissements scolaires de Portneuf évoluent,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU à l'unanimité:

D'ADOPTER le plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 ;

DE TRANSMETTRE une copie du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 au ministre de l'Éducation.

Une présentation des membres présents du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) est effectuée, soit :

Mme Kathy Poirier, technicienne en langage

Mme Sophie Hamelin, enseignante

Mme Annie Lachance, directrice des services éducatifs complémentaires par intérim

M. Stéphane Lamothe, directeur du Centre de formation de Portneuf

9. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, Madame Élisabeth Pagé, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 12 juin 2023.

10. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

À la suite de la présentation du rapport du comité de gouvernance et d'éthique, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Politique de confidentialité

ATTENDU QUE conformément à l'article 63.4, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, un organisme public doit publier sur son site Internet les règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

ATTENDU QUE le projet de politique de confidentialité a été approuvé par le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels du CSS de Portneuf;

ATTENDU QUE le projet de politique de confidentialité a fait l'objet d'un processus de consultation du 23 mai au 16 juin 2023 auprès des différentes instances,

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER la nouvelle Politique de confidentialité du Centre de services scolaire de Portneuf et de la déposer, au répertoire, sous la cote CA82-22/23.

Nomination du responsable du traitement des plaintes

ATTENDU l'article 24 de la Loi sur le protecteur national de l'élève stipulant que le responsable du traitement des plaintes est désigné parmi les membres du personnel du centre de services scolaire par le conseil d'administration;

ATTENDU Le Décret 621-2023 prévoyant l'entrée en fonction au 28 août 2023 du responsable du traitement des plaintes;

ATTENDU l'expertise développée par la secrétaire générale en matière de traitement des plaintes;

ATTENDU les discussions lors du comité de gouvernance et d'éthique le 12 juin 2023 et la recommandation de celui-ci;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, Madame Marie-Claude Tardif ;

ATTENDU les discussions lors du conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE NOMMER madame Marie-Claude Gignac, directrice du secrétariat général, des archives et du traitement des plaintes, à titre de responsable du traitement des plaintes, et ce, à compter du 28 août 2023.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, madame Isabelle Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 14 juin 2023.

12. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Rapport de surveillance du plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion

ATTENDU les modifications apportées à la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1, LCOP);

ATTENDU la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus contractuelle adoptée par le Secrétariat du Conseil du trésor;

ATTENDU QUE la reddition de compte du plan de gestion des risques de corruption et de collusion s'inscrit dans le cadre d'un Rapport de surveillance du plan de gestion des risques approuvé annuellement par le conseil d'administration,

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER ET DE

TRANSMETTRE au Secrétariat du Conseil du trésor le Rapport de surveillance du plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle du CSSP et de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote CA84-22/23.

Demande d'utilisation de terrain pour le module de callisthénie – Municipalité de Saint-Casimir

ATTENDU QUE les parties reconnaissent que cet aménagement sera localisé sur l'immeuble du Centre de services scolaire de Portneuf;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Casimir entend investir dans des infrastructures qui seront localisées sur le Centre de services scolaire de Portneuf et qu'il est essentiel de consigner les différentes modalités et conditions de leur entente concernant l'usage dudit immeuble;

ATTENDU QUE l'aménagement des équipements et son entretien seront à la charge entière de la municipalité de Saint-Casimir,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'APPROUVER la signature d'une entente de propriété superficielle pour une partie du lot 4 807 414 avec la municipalité de Saint-Casimir ;

DE MANDATER la directrice générale et le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document et à poser tout acte permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Achat – Bibliothèque de Cap-Santé

ATTENDU QUE la municipalité de Cap-Santé a proposé de vendre l'immeuble de la bibliothèque municipale situé dans les locaux de l'école du Bon-Pasteur et ayant ;

ATTENDU QUE l'achat dudit immeuble par le centre de services scolaire viendrait répondre à des besoins actuels et futurs de l'école du Bon-Pasteur;

ATTENDU QUE l'une des orientations du Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire de Portneuf est d'offrir des milieux de vie bienveillants et stimulants;

ATTENDU QUE la résolution CC65/21-22 mandatait la directrice générale, madame Marie-Claude Tardif, à négocier l'achat de la bibliothèque municipale,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE PROCEDER à l'achat de la bibliothèque municipale de Cap-Santé situé sur le lot 3 833 470 au montant de 325 000,00 \$;

DE DÉSIGNER la directrice générale, madame Marie-Claude Tardif, et le directeur des services des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette acquisition.

13. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du comité des ressources humaines, madame Myriam Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 19 juin 2023.

14. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

À la suite de la présentation du rapport de présidence, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

15. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

15.1. PLAN D'ACTION 2023-2024 DU MÉQ

Mme Tardif informe les membres du dépôt du plan d'action 2023-2024 du ministère reçu dans la journée.

16. AUTRES SUJETS

16.1. SIGNATURE DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION POUR LES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont invités à remplir leur formulaire de déclaration pour l'année 2022-2023.

17. PROCHAINE RENCONTRE

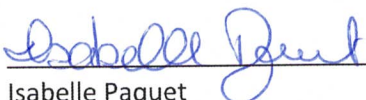
La prochaine séance est prévue le 30 août 2023.

18. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

19. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.


Isabelle Paquet

Présidente du conseil d'administration



Marie-Claude Gignac
Secrétaire générale